

Le taux d'intérêt correspond donc aux intérêts que vous devrez payer, mais il reste une subtilité que nous n'avions pas détaillée jusqu'à présent : l'assurance emprunteur. Quand on prête beaucoup d'argent, on ne veut pas courir le risque que le débiteur ne rembourse pas. Les banques exigent généralement que vous souscriviez une assurance³⁷, qui remboursera ce que vous devez en cas de problème grave tel que votre décès. Cela rajoute un coût supplémentaire à la mensualité à déboursier. Le rapport avec le taux d'intérêt ? Eh bien, en réalité, il existe deux taux : l'un sans assurance (taux nominal), l'autre avec assurance (TAEG, taux annuel effectif global, qui inclut d'autres frais annexes). Il se trouve que la plupart des établissements de crédit proposent également des assurances, et sont donc en mesure de vous proposer des taux d'emprunt qui incluent ce service. Prenez garde à ce détail lorsque l'on vous propose des offres.

Il n'y a aucune obligation à souscrire l'assurance proposée par la même compagnie qui vous propose le crédit. Une banque qui voudrait vous y contraindre serait dans l'illégalité³⁸. Toutefois, elle peut exiger que les garanties apportées par l'assureur de votre choix soient au moins équivalentes à celles proposées par ses propres services. Pour caricaturer, vous ne pouvez pas dire à votre banque « votre assurance qui couvre les cas d'accidents graves coûte trop cher, je vais prendre celle de votre concurrent qui couvre uniquement les cas de décès pour cause de saut en parachute sans parachute ».

³⁷ Ce n'est pas une obligation légale, mais une pratique quasiment systématique.

³⁸ Loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite « loi Lagarde », et article L. 313-30 du code de la consommation.



À SAVOIR

À propos de parachute, certains contrats d'assurance prohibent la pratique de certains sports considérés comme à risque : voltige, saut à l'élastique... Dans les faits, personne ne va vous suivre pour vérifier si vous montez dans un avion avec l'intention de faire des loopings ou d'en descendre en plein vol. Toutefois, si vous tentez un saut en parachute avec un sac poubelle, vos descendants hériteront de votre dette³⁹, car votre assureur ne manquera pas de relever une violation manifeste de votre contrat et refusera – à raison – de payer pour vos velléités suicidaires. Pour le dire plus sérieusement, pensez toujours aux conséquences de vos actes. Notez aussi que vous pouvez changer librement d'assurance emprunteur à tout moment.

³⁹ Prévenez-les quand même qu'ils ont le droit de refuser l'héritage au cas où...